

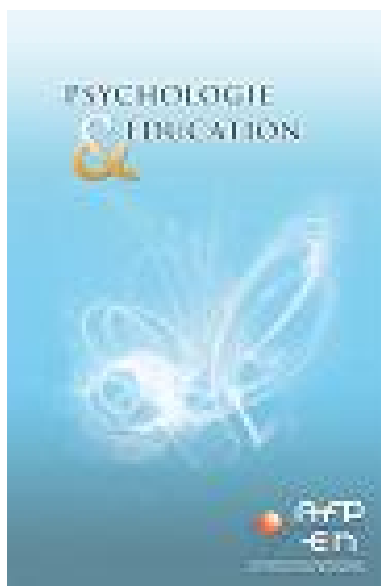
<http://www.afpen.fr/Psychologie-Education-2019-3.html>



Psychologie & Education

2019-3

- Publications - La revue Psychologie & Éducation -



Date de mise en ligne : dimanche 13 octobre 2019

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

Chers collègues,

Vous pourrez lire ci-dessous le sommaire et l'éditorial du **numéro 2019-3 de Psychologie & Éducation, Tenir le cadre.**

Information : Nous avons rencontré un problème au niveau de notre fichier pour l'envoi de ce numéro aux abonnés, qui s'est traduit par un décalage entre les noms et les adresses. En principe, tout le monde devrait recevoir sa revue. Si cela n'était pas le cas, n'hésitez pas à nous contacter.

abonnement.psy-educ@afpen.fr

Toute l'équipe du CA de l'AFPEN qui travaille pour la revue présente ses excuses aux abonnés.

Bien cordialement à tous

Le comité de lecture

comite.lecture@afpen.fr

Bulletin d'abonnement sur : www.afpen.fr

SOMMAIRE

Au revoir et bonne route !

[-] Marie-Claude EGRY & Françoise FAVEL : L'expression du fait religieux, malaise dans l'institution ?

[-] Dominique VIALETES & Flavien AMAT : Enfant pensé, sujet pensant : la protection de l'enfance facilite-t-elle la construction psychique de l'enfant ?

[-] Clotilde CAMMAL : Étude sur la rédaction d'information préoccupante des enfants maltraités au sein de l'Éducation nationale.

Témoignage

[-] Marie-Laure BERNARD : Le psychologue et la justice

Témoignages & Pratiques professionnelles

[-] Catherine MANDOUZE & Martine NONNE BARRAULT : Le GRAPPEN - Groupe de réflexion et d'Analyse des Pratiques Professionnelles des Psychologues de l'Éducation nationale - un dispositif créé en Gironde en 2012

Livres & Revues

Éditorial

TENIR LE CADRE

Dans ce numéro de rentrée de septembre 2019 la rubrique Livres & Revues est particulièrement enrichie, et ceci pour deux raisons. En juin dernier, pour le numéro 2019-2, Un métier, une histoire... un statut, nous avons décidé de différer la rubrique au vu du nombre important d'articles sur l'histoire du statut des psychologues de l'Éducation nationale. La seconde raison est due au fait que nous avons relancé des relations d'échange de publications, avec des organisations qui ont pour beaucoup répondu positivement. Parmi elles, l'AFPSSU, la FNAME, l'AGSAS, la FNEPE et la revue ANAE, ont commencé à nous envoyer des documents dont nous rendrons compte dans la rubrique à la fin de la revue.

Les articles de ce numéro explorent différents secteurs du champ social : la formation professionnelle, la protection de l'enfance, le secteur médico-social, le milieu de la justice et l'école. La maltraitance est un thème central pour trois des articles, maltraitance que le psychologue est amené à repérer, signaler, soigner ou porter en témoignage devant la justice.

Les articles sont également parcourus par une interrogation commune : comment faire face quand la fonction de contenance de l'institution est ébranlée, quand des événements font irruption dans le cadre, quand les espaces se brouillent entre l'intime, le public et le privé, le symbolique et l'imaginaire, la réalité partagée et la réalité psychique ?

Le cadre, ensemble d'invariants qui bornent ce qui demeure permanent pour que les processus et les changements aient lieu, est généralement silencieux, sauf quand il fait défaut ou qu'il est menacé. Les réponses, pour restaurer sa fonctionnalité et son rôle structurant des places et des relations sont à construire du côté du travail institutionnel, avec en filigrane la question de l'interdit et de la loi, de la délimitation entre le dedans et le dehors. Il s'agit de mettre en oeuvre la circulation de la parole dans des temps et des espaces institutionnels dédiés, pour élaborer et mettre au travail ce qui questionne. Le groupe est alors un support d'identification. Il a une fonction instituante, de liaison et de différenciation des « contenus » et des « contenant ». Le défi est de construire des solutions avec l'autre, de comprendre que la transformation souhaitée demande aussi de remettre en question ses certitudes. Il faut du temps pour penser ensemble, écouter l'autre, faire ensemble, et créer du nouveau.

Dans ce numéro de Psychologie & Éducation, nous suivons le psychologue engagé dans le travail institutionnel sur un lieu de formation, dans le soin psychique à l'hôpital, dans une réflexion sur l'information préoccupante et les difficultés des enseignants, dans un témoignage au tribunal et dans un travail réflexif d'analyse de pratiques. Dans chaque situation, il doit penser sa pratique et sa position pour rétablir et maintenir la continuité et la contenance du fonctionnement institutionnel.

Comment, dans un centre de formation, répondre à une demande individuelle concernant un « fait religieux » de l'ordre du privé, quand celle-ci bouleverse les repères des professionnels ? C'est la question des limites de ce qui peut être accueilli dans l'espace de l'institution que posent Marie-Claude EGRY et Françoise FAVEL dans leur article : L'expression du fait religieux, malaise dans l'institution ?

À partir d'exemples de situations, les auteures analysent les enjeux soulevés par les notions de laïcité, de subjectivité, de liberté, telles qu'elles s'actualisent dans l'institution. Dans ce contexte, la demande porte une dimension identitaire qui contient le rapport au symbolique et aux identifications imaginaires du sujet.

Les réponses se construisent par un « travail de tissage », dans des espaces de parole qui peuvent concilier le collectif et le subjectif. Il s'agit pour l'encadrement et le groupe de pairs d'accueillir la personne avec sa demande et de soutenir un travail d'élaboration, obligeant chacun à se décentrer, pour chercher comment s'adapter au cadre ou l'assouplir, sans le déstabiliser ni stigmatiser le sujet.

À ce travail de parole, s'ajoute un autre niveau de réflexion pour l'équipe qui doit être attentive à l'écho social et médiatique actuel du rapport au religieux, et être en mesure de « redonner du sens à ce qui surgit, pour maintenir la référence à l'institution ».

Dans les situations familiales de défaillance parentale grave, le placement de l'enfant est une première mesure de protection par rapport au danger physique. Dominique VIALETTES et Flavien AMAT abordent l'autre aspect de la protection de l'enfance, celui de la pensée atteinte durablement et entravée par la reviviscence des impacts traumatiques : Enfant pensé, sujet pensant : la protection de l'enfance facilite-t-elle la construction psychique de l'enfant ?

Deux cas cliniques très éclairants sont présentés. Isidore, 3 ans et Lison, 10 ans, ont connu le parcours chaotique et douloureux de ces enfants qui ont manqué de l'essentiel au début de leur vie. Les angoisses archaïques toujours présentes ont conduit à des troubles sévères dans l'élaboration des « contenant de pensée » empêchant les apprentissages.

Les auteurs restituent le travail thérapeutique du repérage des signes et de l'interprétation. Le psychologue, « témoin secourable » de son état interne, est à l'écoute des manifestations de souffrance de l'enfant et donne du sens à ce qui se passe. Nous suivons pas à pas l'accompagnement clinique qui articule les liens entre « contenus de pensée »

à élaborer et/ou « contenants de pensée » à reconstruire, pour créer un espace qui limite, fait exister un dedans et un dehors et permet de sortir de la confusion.

Cet article nous rappelle l'importance des échanges affectifs précoces, de la contenance et des liens d'attachement pour le développement de l'enfant. Il rappelle que le travail clinique doit permettre la mise en mouvement des « contenants de pensée » sans se focaliser uniquement sur les « contenus de pensée ».

Clotilde CAMMAL rend compte d'une enquête : Étude sur la rédaction d'information préoccupante des enfants maltraités au sein de l'Éducation nationale, menée suite à un questionnement lié au nombre important d'informations préoccupantes sur son secteur et de passages à l'acte de la part d'enfants en grande souffrance à l'école, dont la détresse n'est pas perçue par les adultes. C'est le point de vue de l'enseignant qui est interrogé. Est-il « suffisamment outillé » pour repérer les signes de maltraitance, est-il « correctement informé » sur les procédures à suivre dans les situations de maltraitance ?

Un questionnaire a été proposé à des enseignants du premier degré avec la lecture de deux situations cliniques illustrant la problématique.

Les enseignants expriment des craintes : peur de se tromper, peur de mettre à mal l'alliance famille - école, peur des représailles sur l'enfant ou pour eux-mêmes. Ils demandent à être formés pour mieux repérer les signes de maltraitance et connaître les procédures. Cette demande légitime concerne certainement une autre dimension de la difficulté à se lancer dans une information préoccupante. Comme pour tout professionnel en contact direct avec les enfants, face à une éventuelle situation de maltraitance, l'enseignant traverse une sorte de « zone grise », « entre peur et fascination, désir de porter secours et suspicion au regard de la vérité ». À ce moment de grande incertitude, il est indispensable de se tourner vers l'équipe qui permettra de passer au travail d'élaboration de ce qui est perçu comme signe inquiétant.

Marie-Laure BERNARD, Le psychologue et la justice, confie son expérience de psychologue citée à comparaître dans le cadre d'un procès. Elle doit témoigner pour rendre compte de l'examen psychologique de C., rencontrée deux ans auparavant à la demande du Procureur de la République. La jeune fille présentait des symptômes s'inscrivant dans un contexte de traumatismes sexuels précoces graves.

L'auteure aborde le récit de l'audience lors du procès de l'auteur des abus. Après l'exposé du profil psychologique de la jeune fille, la psychologue se trouve entraînée dans des explications sur les concepts psychologiques utilisés par le président et l'avocat dans leurs questions. Elle se sent alors en difficulté en voulant apporter des nuances en particulier sur les chiffres qu'elle juge interprétés de façon trop linéaire. L'auteure exprime le désarroi et le malaise ressentis après cette audience. L'exercice d'équilibre entre « la préservation de l'éthique liée à la personne examinée et le devoir de vérité envers l'autorité judiciaire » place le psychologue dans un conflit de loyauté. Cela se double certainement ici par le conflit lié à l'exercice tout aussi périlleux d'avoir à rendre compte du fonctionnement psychologique d'un sujet à des professionnels non-psychologues, en trouvant les mots justes.

Pour la rubrique Témoignages & pratiques professionnelles, Catherine MANDOUZE et Martine NONNE BARRAULT ont rencontré deux psychologues de Gironde pour évoquer le GRAPPEN, Groupe de réflexion et d'analyse des pratiques professionnelles des psychologues de l'Éducation nationale - un dispositif créé en Gironde en 2012.

Ce groupe de travail répond à une demande de psychologues qui souhaitaient un lieu de rencontres et d'échanges sur des problématiques de terrain. Très structuré dans le projet initial, avec un temps de parole libre, puis une partie préparée autour d'une présentation de situation, le fonctionnement du groupe a évolué. Les auteures reprennent les points de vue exprimés par les deux psychologues interviewées sur ce qui a changé, les difficultés à tenir le cadre, les apports et les limites de ce travail de groupe, et sur l'avenir du projet.

Au-delà des aléas rencontrés au fil des années, ce groupe reste un lieu de rencontres ; il apporte un souffle et une aide au plan professionnel. Chaque question posée permet de réfléchir à plusieurs, chacun peut dire comment il

s'approprié et réinterprète les demandes institutionnelles, et comment il peut ou non s'en décaler. Que la parole soit libre et spontanée, de s'engager dans l'institution qui est au travail, avec en filigrane ce qui fonde l'identité professionnelle.

Le comité de lecture